



## **Assemblée générale de l'association Pro/JURALPE et Conférence Utilisateurs PTC & KeyShot**

### Conditions pour la participation à la journée Pro/JURALPE

La participation à l'Assemblée générale de l'Association Pro/JURALPE et à la Conférence Utilisateurs PTC & KeyShot est réservée aux membres (sociétés membres) de l'Association.

La finance de participation à la journée est comprise dans la cotisation annuelle pour 2 personnes de la société membre de l'Association Pro/JURALPE. (Décision de l'Assemblée 2014)

Les personnes supplémentaires désirants participer à la journée Pro/JURALPE 2017 devront s'acquitter de la somme de CHF 50.-/personne (ou EUR 50.-) sur notre compte :

	La Poste Suisse
	PostFinance
en faveur de :	Pro/Juralpe, 1205 Genève
CCP N°	17-191584-5
SWIFT / BIC	POFICHBEXXX
IBAN	CH55 0900 0000 1719 1584 5

La cotisation annuelle, qui a été envoyée le 30 août 2017 et l'éventuelle les inscriptions supplémentaires, sont payables jusqu'au 25 septembre 2017.

Porrentruy, le 31 août 2017